DEPARTEMENT DU LOT **2015-06**

MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
RÉUNION DU 6 MARS 2015

L'an deux mil quatorze, le six mars, à dix neuf heures et six minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

Etaient présents : Messieurs Patrick AMAT, Albert CASTADOT, Jean-Pierre GEORGEON, Charles HENRAS, Laurent LAGARDE, Mathieu MOLINIE, Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Jocelyne ANDRIEU, Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE et Christelle SOUQUES-MIAN.
Arrivé en cours de séance : Anthony HENRAS à 19h11
Départ en cours de séance : Mathieu MOLINIE à 19h50 et Jean-Pierre GEORGEON à 20h40.
Secrétaire de séance : Jocelyne ANDRIEU

MODIFICATION DÉLIBÉRATION DU 14 MARS 2013 PORTANT SUR LA MISE EN PLACE D'UN RÉGIME INDEMNITAIRE POUR LE PERSONNEL : I.A.T

Dans sa délibération du 14 mars 2013, Le Conseil Municipal a décidé la mise en place d'un régime Indemnitaire d'Administration et de Technicité au profit :

- Des fonctionnaires titulaires ou stagiaires de catégorie C,
- Des fonctionnaires de catégorie B dont la rémunération est au plus égale à celle qui correspond à l'indice brut 308.

Monsieur le Maire souhaite étendre ce régime aux adjoints administratifs de 1ère classe non titulaires.
Monsieur le Mairie de propose de prendre la délibération suivante :

Vu la délibération du 14 mars 2013 ;
Vu l'indemnité d'administration et de technicité accordée au personnel titulaire ;
Vu le statut de l'adjoint administratif 1ère classe non titulaire de la commune;

Le conseil municipal,
DÉCIDE à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'**APPROUVER** l'élargissement du régime indemnitaire d'administration et de technicité au personnel non-titulaire, aux conditions visées dans la délibération du 14 mars 2013,

-de **PRECISER** que les crédits nécessaires à la présente délibération seront inscrits au Budget Primitif 2015 de la commune,

-d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à mettre en place ce régime avec effet du 1er janvier 2015.

POUR: 9
CONTRE : 0
ABTSENTION : 0 Vote à l'unanimité

A CARNAC-ROUFFIAC,
Le 06/03/2015
Le Maire-Adjoint,
Jean-Louis Vendries

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 09/03/2015
Le Maire-Adjoint, Jean-Louis Vendries